



SAINT-CYR INFO N°XXIV

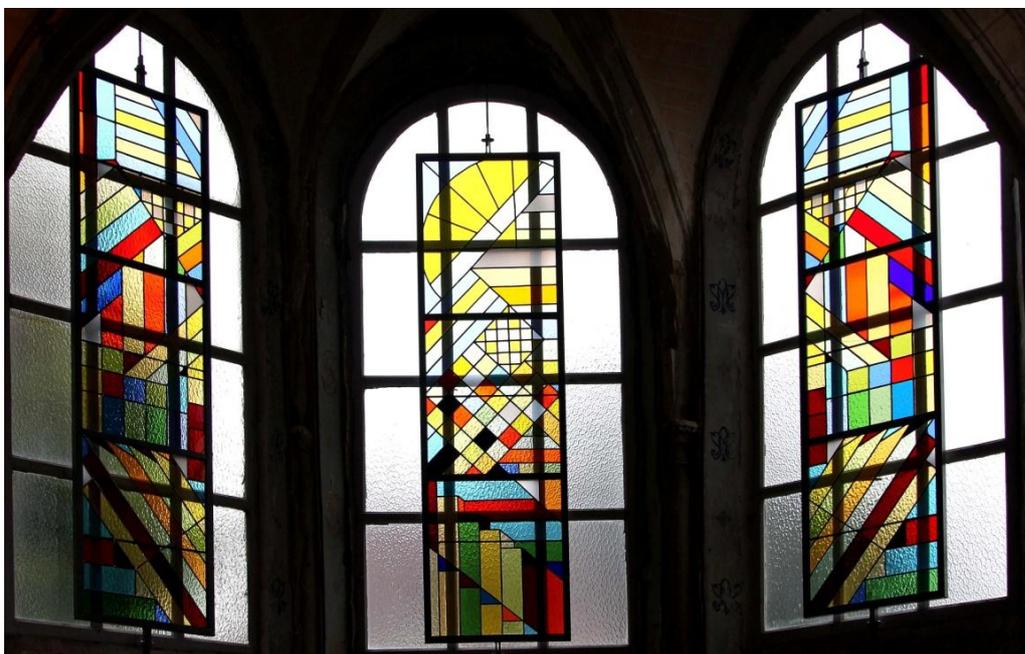
EDITION JANVIER 2015

INFORMATIONS DE LA MAIRIE	3
COMMEMORATION DE L'ARMISTICE DE L'ARMISTICE DE 1918	4
PASSAGE DES GENS DU VOYAGE A SAINT CYR	6
TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES	6
ENLEVEMENT DES ENCOMBRANTS	7
ECOLE : LES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES	8
ELECTIONS	10
CROSS DE L'ECOLE	11
NOEL A SAINT CYR EN ARTHIES	12
ASSOCIATIONS	16
QUESTION DE CIVISME : LA TAILLE DES HAIES ET DES ARBRES	16
LES SENIORS FACE A LA DELINQUANCE	17
ETAT CIVIL	17
COMMENT CONTACTER	18



La commission d'information attend vos suggestions et réactions au fil des parutions du Saint-Cyr-Info, afin de nous aider à mieux répondre à vos attentes, aussi sont-elles les bienvenues. La boîte aux lettres de la mairie est à votre disposition ainsi que l'adresse Email.

Meilleurs Vœux pour 2015



Triptyque de vitraux du chœur de notre église : création de Madame Marie Hénon
Réalisation technique : Association pour l'église de Saint-Cyr

Le maire et les conseillers municipaux vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2015

Nous avons également une pensée pour toutes et tous qui, par suite de circonstances diverses n'ont pas de travail, ou qui sont victimes de brigands (le mot n'est pas trop fort) et sont abandonnés en pleine mer, ou encore privés de leur maison parce que des rivalités diverses ont provoqué la destruction de leurs biens par bombardement.

Nous assistons aujourd'hui à des drames qui n'ont probablement pas eu de précédent dans l'histoire de l'humanité. Des peuples entiers fuient dans des conditions de vie atroces devant des hordes sanguinaires qui assassinent volent et n'ont aucune pitié même pas vis-à-vis des enfants.

**Nous souhaitons pour ces personnes une meilleure année
que celle qu'il ont passée**



Informations de la mairie

ARRIVEE D'UN NOUVEL EMPLOYE COMMUNAL



Monsieur Fabrice LECLERCQ

Notre ancien cantonnier, Monsieur André BOUILLETTE ayant fait valoir ses droits à la retraite, a été remplacé depuis le 1er octobre 2014 par Monsieur Fabrice LECLERCQ. Agé de 40 ans, marié et père de quatre enfants, il réside sur la commune d'AINCOURT. Monsieur LECLERCQ possède une solide expérience de l'administration communale puisque qu'il a débuté il y a vingt ans sa carrière professionnelle à AINCOURT avant de rejoindre ensuite la ville de PIERRELAYE. Après

quelques années passées dans cette agglomération, ayant eu connaissance que le poste à Saint-Cyr se libérait, il a demandé et obtenu sa mutation ce qui lui permet ainsi de se rapprocher de son domicile.

A ce nouveau poste, Mr LECLERCQ apprécie la diversité des tâches qui lui incombent. Dès ses premières interventions les Saint Cyriens ont pu apprécier la qualité de son travail.

Souhaitons-lui la bienvenue et réservons-lui le meilleur accueil qu'il soit.

EMBELLISSONS NOTRE VILLAGE



Lors du précédent numéro, nous avons invité les Saint Cyriens et Saint Cyriennes à embellir l'extérieur de leur propriété par la plantation de plantes vivaces telles que les lis, les iris et autres plantes qui sont des espèces très décoratives ne demandant que peu d'entretien sinon un désherbage. Si vous en possédez un surplus vous pouvez les remettre à Monsieur LECLERCQ qui se chargera de les replanter dans le village à des endroits où le fleurissement fait défaut.

Anniversaire : le premier janvier 1515 décède à Paris Louis XII surnommé le père du peuple. Son successeur, son gendre François 1^{er}, lui succède le 25 du même mois à l'âge de 18 ans

Commémoration de l'armistice de l'armistice de 1918

Le mardi 11 novembre 2014, la commune de SAINT CYR EN ARTHIES n'a pas failli à la tradition de la commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918. C'est maintenant devenu une habitude d'y voir participer l'association des Anciens combattants de VETHEUIL et de VIENNE EN ARTHIES présidée par Monsieur Jean-Claude SELE.



Dès 11 heures se mettaient en place un détachement des pompiers d'AINCOURT et un représentant de la Brigade de Gendarmerie de MAGNY EN VEXIN suivis de Madame PANTIC, Maire de SAINT CYR EN ARTHIES entourée de ses adjoints et de la quasi-totalité du Conseil Municipal. Les Maires et adjoints des communes de VETHEUIL, VIENNE EN ARTHIES et CHERENCE nous ont également honorés de leur présence. De nombreux Saint Cyriens s'étaient également déplacés.

Notre commémoration du centenaire de la grande guerre se devait de revêtir, comme partout ailleurs, un caractère particulier. Monsieur Jean-Claude SELE dans son allocution d'ouverture a rappelé les premiers combats qui ont eu lieu dans la région au tout début des hostilités alors que les troupes allemandes ne se trouvaient plus qu'à 25 km de PARIS, prêtes à foncer pour investir la capitale. 27000 jeunes sont tombés au champ d'honneur lors des premiers combats qui ont eu lieu le 22 août 1914 pour contrer l'avance allemande.

Madame le Maire a ensuite lu le message de Monsieur Kader ARIF, secrétaire d'état chargé des anciens combattants, dans lequel il a rappelé qu'en ce centenaire, il nous appartenait de se souvenir de ce 11 novembre 1918, notamment du courage de nos soldats et des souffrances partagées par les français pendant ces quatre années. Cet événement qui mobilise aussi bien les anciens combattants, les jeunes et au-delà tous les citoyens de notre pays autour de cette Histoire mêlant intimement la mémoire familiale et la mémoire nationale.

Une gerbe a ensuite été déposée au pied du monument aux morts. A l'issue de la sonnerie aux morts et de la minute de silence qui a suivi, la commémoration s'est achevée, par une magnifique marseillaise rehaussée par l'éblouissante voix de Madame Josiane NAS-SINVERA et soutenue par tous les participants lors du refrain qui a été repris en chœur.



Un don remis à la commune de SAINT CYR EN ARTHIES a permis de marquer le centenaire de cette grande guerre en rénovant les tombes des deux poilus inhumés dans son cimetière.

Ce devoir de mémoire est une occasion pour les différentes générations de se souvenir du sacrifice de leurs aînés qui ont défendu la liberté et la démocratie. Ce rassemblement est une voix contre l'oubli pour rappeler le désir de paix fragilisé par les bouleversements actuels à travers le monde.

C'est aussi une occasion de cohésion pour les Saint Cyriens présents plus nombreux cette année à ce rassemblement.

Un pot de l'amitié a clôturé la cérémonie.

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS

Nous avons commémoré comme tous les ans l'armistice du 11 novembre 1918. Vous avez pu le remarquer, il est maintenant devenu une habitude de voir participer à nos moments de recueillement l'association des anciens combattants de VETHEUIL, VIENNE EN ARTHIES et leurs amis. Cette présence qui permet de rehausser nos cérémonies est principalement composée d'hommes, anciens combattants, qui se sont regroupés pour perpétuer le souvenir de nos concitoyens tombés pour la patrie et rappeler la fragilité de la paix dans nos démocraties.

Outre sa présence aux manifestations, cette association veille à la préservation des droits du monde combattant. Elle apporte aussi son soutien à ceux frappés par les accidents de la vie. Toutes ces actions facilitent la cohésion entre ses membres, leur permettant de partager des moments de convivialité.

Des amis et sympathisants, qui bien que n'étant pas anciens combattants mais qui partagent ces mêmes valeurs de la République en font également partie et sont les bienvenus.

Comme toute association, elle ne peut vivre qu'à travers la présence de ses adhérents sans lesquels elle ne pourrait subsister. Le sacrifice de nos anciens tomberait alors dans l'oubli et plus aucune voix ne s'élèverait alors pour rappeler le désir de paix en cette période fragilisée par les bouleversements que nous connaissons dans le monde, notamment en Irak et en Syrie où la guerre est aux portes de l'Europe.

C'est une occasion pour les différentes générations de se souvenir ensemble du lourd combat de leurs aînés tombés au champs d'honneur pour que nous puissions tenir debout et à travers ce devoir de mémoire, que nous soyons des artisans de paix afin que notre regard sur le passé serve à éclairer l'avenir.

C'est la raison pour laquelle nous invitons anciens combattants et amis qui partagent ces mêmes valeurs à venir nous rejoindre.

Contact :

Président : Mr Jean-Claude SELE : 01 34 78 14 67 ou 06 88 47 13 09

Vice Président : Mr Jean-Pierre VOSNIER : 01 34 78 11 80 ou 06 09 90 31 28

Passage des gens du voyage à Saint Cyr

Au cours de l'année qui s'achève nous avons vu s'installer sur le terrain de sport de notre commune des caravanes habitées par des gens du voyage. Pendant leur séjour, leur présence a causé une gêne préjudiciable aux habitants de notre village : nuisances sonores pour les riverains, odeurs désagréables causées par l'utilisation des champs mitoyens comme toilettes. Nombreux d'entre vous se sont étonnés qu'ils n'aient pas été expulsés dès leur arrivée.



Madame Le Maire est intervenue auprès de cette communauté en compagnie des Gendarmes de MAGNY EN VEXIN mais en vain car ils n'ont pas voulu quitter les lieux. Dans ces conditions, il faut avoir recours à la force publique pour les faire partir. Mais, celle-ci ne peut être saisie que par le Préfet à l'issue d'une procédure d'expulsion. Cette procédure est engagée après un dépôt de plainte auprès du Tribunal de Grande Instance de Pontoise qui rend alors une ordonnance de référé. Celle-ci doit être notifiée auprès des personnes qui occupent illégalement les lieux ainsi qu'au Préfet qui prend alors les mesures de réquisition de la force publique. Sachant qu'il existe aussi des possibilités de faire appel, cette action dans laquelle interviennent autorités administratives et judiciaires s'échelonne sur une durée de quinze jours environ. Les gens du voyage ne l'ignorent pas et s'y accommodent. Ils savent que le temps joue en leur faveur ce qui leur permet de se maintenir sur les lieux. Lorsque la mesure d'expulsion est sur le point d'être mise à exécution, ils sont déjà partis.



Face à cette situation, les marges de manœuvre du Maire sont très limitées. Il ne lui reste plus qu'à opter pour une solution, qui consiste à négocier la durée limite de leur implantation et une participation financière pour la commune dont ils se sont acquittés. Ce choix n'est évidemment pas idéal, mais il semble a priori le moins mauvais.

Pendant leur présence, les patrouilles de la Gendarmerie ont été orientées aux abords du campement.

Les gens du voyage ont quitté les lieux après avoir nettoyé partiellement le terrain la première fois et impeccablement la deuxième fois.

Afin d'éviter de voir se renouveler ces visites, des mesures ont été prises. D'une part, le robinet leur servant d'alimentation en eau a été neutralisé et une tranchée a été creusée autour du périmètre du terrain communal.

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères



La taxe d'enlèvement est passée de 5,91% en 2013 à 7,75% cette année soit une augmentation de 31 % entraînant une forte incompréhension chez nos administrés. Que s'est-il passé ?

Pour le comprendre, il faut comparer les situations avant et après l'extension de la communauté de communes Vexin Val de Seine (CCVVS) qui est passée de 8 communes en 2012 à 26 communes à partir de 2013.

Situation antérieure à 2013 : le Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SMIRTOM) du Vexin traite les déchets de 89 communes dont 73 communes du Val d'Oise et 16 communes des Yvelines. En 2012 notre canton comprenait trois zones :

- Magny-en-Vexin dont le taux était de 7,16%
- Les huit communes de la CCVVS dont le taux était de 5,91%
- Les 17 communes indépendantes du Val d'Oise (dont la notre) associées à des communes des Yvelines pour lesquelles le taux était de 6,35%. Si globalement ce taux assurait l'équilibre de la zone, il était source de déficit pour les 17 communes de notre canton de 211 490 €, les communes des Yvelines compensant ce déficit.

Situation transitoire, l'année 2013 : La CCVVS a regroupé cette année là les 26 communes dans une seule zone de ramassage et a voté un taux unique de 5,91%. Compte tenu de la spécificité de Magny il aurait fallu établir deux zones : Magny avec son taux propre et la zone des 25 communes restantes avec un taux différent couvrant le déficit des 17 communes. L'équilibre financier ne pouvait être atteint que par l'application des taux suivants :

- 7,12% pour la ville de Magny-en-Vexin
- 6,89% pour les 25 autres communes de la CCVVS.

L'année 2013 a donc accusé un déficit financier pour les ramassages des O.M.

Situation nouvelle 2014 : 2014 devait couvrir le coût des ramassages de l'année et le rattrapage du déficit de 2013. Le taux, unique pour toute la CCVVS (Magny compris), qui a été voté dans ce but est de 7,75%. Sans rattrapage, les taux auraient dû être pour Magny : 7,28% et pour les 25 autres communes de la CCVVS : 7,11%.

En 2015 il y aura deux taux, pour Magny d'une part, pour les 25 autres communes de la CCVVS d'autre part, taux qui devront couvrir le coût réel du ramassage.

Nota : Le coût total du ramassage des ordures ménagères, des encombrants et du tri sélectif est, pour 2014, de 1 379 419 € pour les 26 communes (non compris le rattrapage de 111 901 € sur 2013 inclus dans le taux de 7,75%)

La CCVVS a également versé en janvier 2014 sur ses finances une somme de 100 000 € correspondant à une partie du déficit de 2013 qui était au total de 202 091 €.

Enlèvement des encombrants

Les encombrants seront enlevés par le SMIRTOM aux dates ci-dessous :

Saint Cyr	Route de Vienne
jeudi 5 mars 2015	vendredi 13 mars 2015
jeudi 11 juin 2015	vendredi 12 juin 2015
jeudi 12 novembre 2015	vendredi 6 novembre 2015

La collecte est limitée à 1 m³ par habitation. Il est recommandé de sortir ce qui doit être enlevé la veille au soir.

Nous rappelons que ne seront pas enlevés les produits et objets suivants :

- ☞ Objets dont le poids excède 50 kilogramme ;
- ☞ Objets dont les dimensions sont supérieures à 1,75m×1,50m×0,50m
- ☞ Les gravats
- ☞ Les déchets d'équipements électriques et électroniques
- ☞ Les produits explosifs (bouteille de gaz par exemple) ;
- ☞ Les produits toxiques tels que batteries, piles, pots de peinture, huiles moteurs usagées, produits de traitements agricoles, futs pleins de produits non identifiés ;
- ☞ Déchets verts et souches d'arbres ; les sapins de Noël étant de cette catégorie ne sont donc pas enlevés ;
- ☞ Objets qui ne sont pas des déchets ménagers (machines industrielles, moteurs, grosses pièces mécaniques).

École : Les nouveaux rythmes scolaires

Le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et primaires a imposé aux collectivités locales de revoir leur organisation, la durée hebdomadaire de présence des enfants à l'école ne s'étalant plus sur 4 jours, mais sur 4 jours et demi.



Le Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire (S.I.I.S.) regroupant les écoles communales de Viennes, Villers et Saint Cyr en Arthies a été chargé de réorganiser le fonctionnement de nos écoles afin de s'adapter aux nouvelles dispositions gouvernementales, avec notamment l'allongement d'une demi-journée du temps scolaire, et la mise en place des activités périscolaires.

Les collectivités avaient le choix de passer à ces nouveaux rythmes scolaires, soit à la rentrée 2013/2014, soit à la rentrée 2014/2015 dernier délai. En ce qui concerne le S.I.I.S., le choix s'est porté sur la rentrée 2014/2015. En effet, afin de répondre au mieux aux besoins des enfants, des enseignants et des parents, de nombreuses réunions ont été nécessaires au préalable, afin de mettre en place de nouveaux horaires, réorganiser les transports scolaires, et mettre en place les activités périscolaires.

LES NOUVEAUX HORAIRES

La semaine scolaire s'étale dorénavant sur 4 jours et demi, mais avec le même nombre d'heures de cours hebdomadaires qu'auparavant. En ce qui concerne les jours pleins, ils sont restés les mêmes, soit les lundis, mardis, jeudis et vendredis, les enfants terminant les cours une demi-heure plus tôt.

Pour la demi-journée, il y avait le choix entre le mercredi matin ou le samedi matin. D'après les études qui ont été menées par le gouvernement, en liaison avec les spécialistes du sommeil et de l'enfance, il était préconisé de ne pas interrompre la semaine scolaire par une journée de repos en plein milieu. Le choix du S.I.I.S. et des différents interlocuteurs s'est porté sur le mercredi matin.

Ces nouveaux horaires ont eu des incidences sur l'organisation de la garderie de Villers, sur les transports, sur l'organisation du mercredi après-midi avec l'ouverture de la cantine et du centre de loisir à Villers.

La garderie

Un service de garderie est mis en place sur le site de Villers en Arthies. Il commence à 7 heures le matin, du lundi au vendredi. Les élèves devant rejoindre les écoles de Vienne ou Saint Cyr sont acheminés par le bus. Le soir, ces mêmes élèves font le chemin en sens inverse s'ils doivent rejoindre la garderie. Le service de garderie du soir n'est assuré que les lundis, mardis, jeudis et vendredis jusqu'à 19 h.. Il est financé par une participation des trois communes.

Les transports

Auparavant, les transports scolaires étaient assurés sur 4 jours, avec deux navettes le soir entre Saint Cyr et Vienne, en raison du nombre important d'élèves scolarisés à Saint Cyr et devant être réacheminés le soir sur Villers.

A la rentrée, il a fallu prévoir une journée de transport supplémentaire pour le mercredi matin, ce qui aurait dû engendrer un surcoût pour le S.I.I.S. Ce surcoût a été en partie compensé par la suppression d'une des navettes du soir entre Saint Cyr et Villers.

L'ouverture de la cantine et du centre aéré le mercredi

Le choix s'étant porté sur la demi-journée d'école le mercredi matin, il a été impératif de prendre en compte les conséquences induites par ce changement, notamment pour les parents. Suite aux nombreuses réunions de concertations, il s'est avéré que si rien n'était prévu pour le mercredi après-midi, de nombreux parents auraient été obligés de scolariser leurs enfants hors de notre réseau. En effet, les parents travaillant ne pouvaient pas se permettre d'interrompre leur journée de travail pour venir récupérer leurs enfants le mercredi midi après l'école.

Monsieur Jean-François RENARD, Maire de Villers et Président de la communauté de commune, en concertations avec les élus des différentes instances, a permis d'ouvrir le centre aéré le mercredi après-midi. Ce centre aéré fonctionnait déjà en temps normal pendant les vacances scolaires, sauf aux vacances de Noël et au mois d'août, et accueillait les enfants dès l'âge de 6 ans.

Cependant, les enfants sont scolarisés dès l'âge de 3 ans, et il a fallu prévoir des aménagements pour permettre au centre aéré d'accueillir les tous petits.

La communauté de commune Vexin Val de Seine subventionnant en partie les frais de fonctionnement du centre aéré, les enfants des autres communes peuvent y avoir accès. C'est déjà le cas pour certains enfants d'Arthies. Ce financement de la C.C.V.V.S. est prévu jusqu'au 31 mars 2015

LES ACTIVITES PERISCOLAIRES : CHOIX DU S.I.I.S POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2014/2015 : GRATUITE DES ATELIERS POUR LES PARENTS

La modification des rythmes scolaires s'est accompagnée de la mise en place d'activités périscolaires, dont l'organisation est à la charge des collectivités locales. La participation des élèves à ces activités n'est pas obligatoire.

Suite aux différentes réunions de concertations entre le S.I.I.S et ses interlocuteurs, il a été défini que le volume horaire de ses activités serait de une heure par classe et par semaine. Le regroupement scolaire étant composé de 5 classes, le volume horaire hebdomadaire des activités périscolaires est de 5 heures.

C'est donc au S.I.I.S. qu'est revenue la lourde tâche de proposer et mettre en place des activités. Il a fallu procéder aux recrutements d'intervenants chargés d'animer ces 5 heures sur l'ensemble du regroupement scolaire. Pour faciliter le recrutement et être attractif, il a été décidé qu'un seul intervenant assurerait une activité pour l'ensemble des 5 classes, sur une période allant de « vacances » à « vacances », soit des périodes d'environ 6 à 7 semaines.

Une convention est passée entre chaque intervenant et le S.I.I.S., avec une rémunération horaire ou sur devis en fonction des activités réalisées.

Lors de la première période, début septembre, une activité multisports a été proposée aux élèves. Le niveau de cette activité a été adapté à l'âge des enfants.

Pour la seconde période allant des vacances de la Toussaint aux vacances de Noël, l'intervenante était Madame Christine JOHAN. Les enfants ont participé à des ateliers peintures adaptés en fonction de leur âge : à partir de collages et de découpage pour les plus petits, jusqu'à une initiation sur la peinture d'aquarelles pour les plus grands.

En troisième période, de janvier jusqu'aux vacances d'hiver, l'intervenante sera Mme Priscilla MAROLLE, qui est professeur de musique. Elle proposera de l'éveil musical aux enfants et les activités proposées seront adaptées à leur âge.

En quatrième période, des vacances d'hiver jusqu'aux vacances de printemps, l'Association « Petit Renard joue et crée » proposera des ateliers de fabrication de jeux sur support bois de 220 x 220 mm et d'épaisseur 3 mm du monde, et des ateliers de couture.

Enfin, en dernière période, des vacances de printemps aux vacances d'été, la société PLT interviendra. Aux cours des activités proposées, les élèves observeront la nature. Ils iront à la découverte de la faune et la flore environnante.

A l'issue de cette année scolaire, un premier point sera réalisé par le S.I.I.S., mais il faut d'ores et déjà penser au recrutement des intervenants pour la rentrée scolaire 2015/2016. Toutes les idées sont les bienvenues. Les personnes désirant proposer une activité pour les enfants scolarisés sur le regroupement scolaire peuvent se faire connaître auprès du secrétariat S.I.I.S. dont le siège est établi à la Mairie de Vienne, ou auprès des Mairies des communes de Villers et de Saint Cyr.

Nous reviendrons vers vous dans un prochain bulletin communal afin de vous tenir informé du déroulement des activités en cours et de celles à venir.

Les membres du S.I.I.S. vous souhaitent une bonne année 2015. Ils continueront à œuvrer pour le bon fonctionnement des nos écoles communales et du regroupement scolaire.

Elections

En 2015 nous serons sollicités pour les élections départementales et les élections régionales. Nous reviendrons dans un prochain bulletin sur ces dernières.

Les conseils généraux qui avaient pour tâche de gérer les affaires départementales prendront l'appellation de conseils départementaux. Leurs membres prendront l'appellation de conseillers départementaux. Ceux-ci sont élus pour 6 ans et sont rééligibles.

Les 22 et 29 mars prochains nous aurons à élire ces conseillers départementaux. Plusieurs nouveautés caractériseront cette élection. En premier lieu, ce seront les premières élections qui permettront de procéder au renouvellement général de l'ensemble des con-

seillers départementaux. La deuxième innovation sera que nous aurons à élire, non pas une personne, mais un binôme mixte composé d'un homme et d'une femme. Une fois élu, chaque membre du binôme exercera son mandat de façon totalement indépendante.

Le scrutin est un scrutin binominal mixte majoritaire à deux tours. Pour être élu au premier tour un binôme doit recueillir à la fois la majorité absolue des suffrages exprimés (50% des suffrages exprimés plus une voix) et un nombre de suffrages égal au quart des électeurs inscrits. Au second tour, sont autorisés à se présenter les binômes ayant obtenu au premier tour au moins 12,5% des voix des électeurs inscrits dans le canton. Au second tour, la majorité relative suffit. En cas d'égalité de suffrages, l'élection est acquise au binôme qui comporte le candidat le plus âgé.

Enfin, sur le plan local, alors que dans le passé nous votions dans le cadre du canton de Magny-en-Vexin, nous votons maintenant pour le canton de Vauréal¹, celui-ci réunissant les anciens cantons de Magny, Vigny et Vauréal.

Cross de l'école

P *Cross de l'école*



Comme chaque année les enfants des trois écoles du R.P.I. se retrouvent sur le terrain de sport de Saint Cyr en Arthies le matin pour participer au cross des écoles. Les enfants ont fait un parcours différent selon leur âge, ils étaient très motivés et plein de courage pour boucler ce parcours.

Puis après l'effort, le réconfort, tous réunis dans la salle communale pour un pique nique bien au chaud.

¹ Vauréal est une commune de 16 500 habitants et fait partie de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise.

Noël à Saint Cyr en Orlhies

LES DECORATIONS DE NOËL



Cette année le village a été décoré et la mairie illuminée pour que les fêtes de Noël et du jour de l'an soient plus belles. Les rennes du père Noël qui ont brouté l'herbe des entrées de la commune sont l'idée de Solange qui a su motivé plusieurs habitants pour les réaliser, merci à Gérard, Jean-Marc, Jean-Pierre B., André, Bruno M. et à tous ceux qui ont aidé à la décoration du village et illuminé leur maison. Le Père Noël trône devant la ferme de Monsieur et Madame BARROIS pour la joie des enfants.

SAMEDI 13 DECEMBRE : LA CRECHE VIVANTE A L'EGLISE

Nous étions très nombreux cet après-midi à 16 h à l'église pour voir le spectacle vivant autour de la nativité orchestré par Maria dans le cadre de l'Association pour l'église.

Les décors, les superbes costumes et surtout les enfants nous ont enchantés. Ils étaient accompagnés par une chorale d'adultes et par nos musiciens Anne et Bruno P.. Un superbe spectacle où chacun a su jouer son rôle avec bonheur, une mention spéciale à l'adorable Vierge Marie, Juliette, et au petit Jésus, une ravissante Maïly de 5 mois.

LE GOUTER AUPRES DU PERE NOËL A LA SALLE COMMUNALE

Tout le monde s'est retrouvé à 17 h. à la salle municipale devant le sapin de Noël et autour des gâteaux et du vin chaud préparés par AJCS. Le père Noël attendait les enfants ravis d'être photographiés avec lui, il a donné à chacun une ravissante botte de Noël garnie de chocolats offerts par le CCAS. Je me suis laissé dire qu'il avait trouvé dans le village des complices pour les tricoter, Germaine et Yvonne.

Un très bel après-midi, chaleureux qui a réuni les habitants, moment de partage et d'amitié, réussi grâce à l'implication de bénévoles qui n'ont pas compté leur temps pour sa réussite.



La crèche de Noël



*La crèche de Noël
13 décembre 2014*

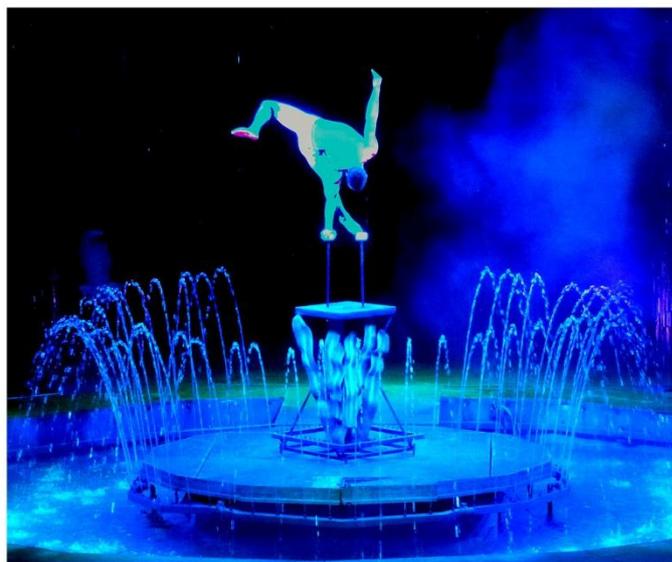
LA VISITE DU PERE NOËL



DIMANCHE 14 DECEMBRE : LE CIRQUE

A 8h30, Philippe et son car attendaient dans l'allée des Tilleuls pour nous emmener au Zénith de Rouen voir le spectacle du Cirque Italien sur l'eau offert aux enfants par le C.C.A.S. Nous étions 46 enfants et adultes.

Nous sommes revenus à 13h30 enchantés du spectacle, les artistes étaient merveilleusement costumés et leurs numéros de qualité. Les enfants, mais pas seulement eux, ont bien ri des facéties des clowns.



14 décembre : les jeux du cirque font toujours le bonheur des petits et des grands



Un peu d'humour

- **Les parents se sont deux personnes qui t'apprennent à marcher et à parler, pour te dire ensuite de t'asseoir et de te taire.**
- Avant je savais bien écrire et, un jour, j'ai eu un téléphone portable : é 2 pui il c produi kelk choz 2 bizar !!!

Associations

A.J.C.S.- ASSOCIATION "JEUNESSE, CULTURE ET SPORT

Deux manifestations sont prévues pour les deux prochains mois :

- SOIREE CABARET - samedi 31 Janvier
- ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE - samedi 7 février.

Les prochaines ouvertures de la Bibliothèque sont samedi 10 et samedi 24 janvier

POUR L'ÉGLISE DE SAINT CYR

Pendant l'année 2014, l'atelier du vitrail de notre village a restauré la rosace au-dessus de la porte, ce qui était particulièrement périlleux, car il a fallu déposer puis réinstaller un lourd assemblage de verre serti dans le plomb. Merci à l'artisan qui a fourni l'échafaudage.

Au printemps les comédiens et musiciens du village ont animé le spectacle « Saint Cyr Roi des enfants ». Le 13 décembre ils ont organisé une crèche vivante, à laquelle ont participé 12 enfants du village. Grâce à nos instrumentistes accompagnateurs, notre chorale a présenté 8 chants de Noël, avec une très bonne tenue.

Les journées du patrimoine ont été marquées par le concert pour orgue et viole animé par Odile Jutten et Agnès Thiébaud, qui nous ont expliqué l'histoire de leurs instruments et de leur répertoire.

L'exposition Calvaires et Croix du Pays d'Arthies s'est encore enrichie de nouvelles photos. Le diaporama « Trésors du Pays d'Arthies » (5'45) est disponible sur youtube.

Contact : Martine Dupetit, 22 rue du Parc, Saint-Cyr-en-Arthies, tel: 01 34 78 10 87, M. P. 06
83 35 54 36; eglisedesaintcyr@yahoo.fr

Question de civisme : la taille des haies et des arbres

Périodiquement nous rappelons les règles de civisme concernant la taille des arbres et le taillage des haies. Des réclamations faites par des administrés nous montrent que certaines personnes font fi des recommandations que nous communiquons de façon récurrente sur le sujet par le canal du petit journal, les dernières en date étant incluses dans notre numéro XXIII à la page 12. Une végétation trop exubérante pose de nombreux problèmes : éclaircissement réduit, humidité sous les ramures des arbres, dangers éventuels de chutes de branches etc. Nous rappelons succinctement les quelques règles essentielles en matière d'entretien des arbres et des haies :

- De voisin à voisin les arbres hauts doivent être plantés à plus de 2 mètres de la limite séparative des parcelles ;
- La végétation implantée à moins de deux mètres de la limite séparative ne doit pas dépassée deux mètres en hauteur ;
- Si vous avez des arbres importants, aucune branche ne doit empiéter sur le domaine d'un voisin.

Le domaine public doit également être respecté. La végétation qui prolifère en certains lieux dans la commune et qui réduit la largeur des trottoirs voire de la chaussée doit être taillée impérativement. Cela est valable quelque soit les voies considérées, rues et sentes. Si les propriétaires ne font pas le nécessaire, la commune, après mise en demeure, est en

droit de procéder elle-même à la taille et à l'élagage ou de commanditer une entreprise pour faire le travail. Dans ce cas la facture correspondante sera adressée au propriétaire de la propriété.

Nous espérons que tous et toutes concernés par ce problème feront le nécessaire pour se mettre en règle avec la loi.

Les seniors face à la délinquance

LES ARNAQUES AU « RETROVISEUR CASSE »².

Le scénario :

Alors que vous roulez tranquillement au volant de votre voiture, le véhicule qui vous suit vous fait des appels de phare. Vous vous arrêtez et voyez descendre un individu (parfois jusqu'à 5) qui vous reproche d'avoir accroché le rétroviseur de son véhicule quelques instants auparavant. Il est d'ailleurs possible que vous ayez entendu effectivement un bruit sourd quelques minutes plus tôt ; celui-ci ayant été artificiellement provoqué. Parfois, l'individu a marqué votre carrosserie grâce à un marqueur/feutre qui simule une rayure. Soit l'individu se contente de vous demander une somme d'argent pour éviter de faire « marcher l'assurance », soit il tentera de vous convaincre en faisant semblant de téléphoner à son assureur. Quoiqu'il en soit, il tentera de vous intimider.

La solution :

- Conservez calme et sang-froid et ne vous opposez pas physiquement à l'agresseur.
- Si vous ne pouvez pas quitter immédiatement les lieux, faites discrètement le 17 (gendarmerie/police) et parlez à haute voix afin que les gendarmes/policiers à l'écoute comprennent la situation et puissent vous localiser et intervenir.
- Dans la mesure du possible mémorisez les marques et plaques d'immatriculation du véhicule ainsi que le signalement de (ou des) individus.
- La prise d'une (ou plusieurs) photo(s), grâce à votre téléphone portable, pourrait être utile aux enquêteurs.
- Dans la mesure du possible, quittez rapidement les lieux dès lors que vous avez identifié l'arnaque, téléphonez immédiatement à la gendarmerie/police (17) car celle-ci va s'évertuer à intercepter le véhicule puis déplacez vous dans une brigade/commissariat pour porter plainte immédiatement.

Etat civil

<u>Naissances</u>	ODIC Arthur	22 mars
	CABIOC'H Maïly née à Mantes le Jolie	25 juin
	CAYRE Nicolas et Labbé de la Génardière Aurore	24 octobre
<u>Mariages</u>	CAYRE Gabriel	28 juin
	KERGOËT Philippe et Loïselle Lætitia	27 septembre
<u>Décès</u>	LEVIEUX Geneviève	09 juin
	PAIN Suzanne décédée à Béziers (Hérault)	28 juillet
	MARAIS Guy	26 octobre

² Source : Gendarmerie – referentsurete.com, fiche 12/14)

Comment contacter

<p>Mairie : tél et Fax : 01-34-78-14-52 Email : mairie.stcyrenarthes@wanadoo.fr Site internet : www.saint-cyr-en-arthes.fr Ouverture au public du secrétariat : Lundi : de 17 h à 18 h 30 Vendredi : de 17 h à 19 h 30</p>	<p>Poste de Vétheuil : Du lundi au vendredi : de 9h à 12h et de 14h30 à 17h Samedi : de 9h à 12h Tél. : 01 34 78 13 70 Fax. : 01 34 78 11 47</p>
<p>France télécom : 19, rue Gambetta Mantes la Jolie Tél. : 08-00-10-14-78 Service clients : 1014 SAV ligne : 1013 Site Internet : www.francetelecom.fr</p>	<p>Allo Urgences : Secours 112 SAMU : 15 Gendarmerie : 17 ou 01 34-46-88-88 en journée Pompiers : 18 C.H.V. Magny-en-Vexin : 01-34-79-44-45</p>
<p>EDF : Dépannage d'urgence : 08 10 33 30 95 Courrier : EDF service clients TSA 30666 Paris CEDEX 18 Site internet : www.edf.fr</p>	<p>Permanences gendarmerie mairie de Vétheuil : Les lundis, jeudis et vendredis de 10h à 12h Les mardis et samedis de 15h à 17h</p>
<p>Préfecture de Cergy : Adresse : Av. Bernard Hirsch 95000 CERGY-PONTOISE Ouverture : Accueil général : 9h à 17h – cartes grises et permis de conduire : 9h à 16h Téléphone : 08 21 80 30 95 Télécopie : 01 30 32 51 85 Email : courrier@val-doise.pref.gouv.fr Site internet : www.val-doise.pref.gouv.fr</p>	<p>Déchetterie de Limay : av. du val 78520 Limay Ouverture : lundi et du jeudi au vendredi de 14h à 18h ; le samedi de 9h à 18h ; le dimanche de 9h à 12h. Fermée les mardi et jours fériés Téléphone : 01 34 77 63 81 Site internet : smirtonduvexin.free.fr Courriel : smirton@smirtonduvexin.net</p>
<p>Allocations Familiales Permanences à la mairie de Magny le mercredi de 13h45 à 16h les semaines impaires</p>	<p>Conciliateur de justice : Monsieur Christian RIVOAL, permanence de 9h à 12h le 3^{ème} vendredi chaque mois sur rendez-vous ; Tél. : 01 34 67 03 28</p>
<p>CNAV Permanences à la mairie de Magny les 1^{er} et 3^{ème} mardi de chaque mois de 9 h à 11 h 30 et de 14h à 17h</p>	<p>Permanence emploi Centre de ressources multimédia 3, rue des Regards Magny en Vexin permanences les lundis et jeudis après-midi après 14 h 30 tél : 01 34 67 03 28</p>
<p>Permanences juridiques en mairie de Magny Permanences les 1^{er} et 3^{ème} samedis du mois de 10h à 12h sur rendez-vous tél. : 01 34 67 03 28</p>	<p>Retraites complémentaires des salariés : ARRCO-AGIRC-IRCANTEC en marie de Magny les matins des 1^{er} et 3^{ème} mardis sur rendez-vous ; Tél. : 0820 200 701</p>
<p>Assistance sociale : Mme Eudes Lafon Antenne de Magny-en-Vexin 3, rue Marcel Pagnol Tél : 01 34 67 16 10 Vos droits et démarches Site internet : service-public.fr</p>	<p>Planning familial : ☎ : 01 47 00 18 66 du lundi au vendredi de 12h à 19h Site internet : www.planning-familial.org Les appels sont strictement anonymes L'équipe qui vous écoute est constituée de professionnels</p>
<p>Veolia : Tél : 0 811 900 400</p>	<p>Association pour le couple et l'enfant en Val d'Oise ☎ 01 43 98 00 00</p>
<p>Centre Hospitalier du Vexin : Urgences : 01-34-79-44-45 38, rue Carnot Magny-en-Vexin</p>	<p>Centre de médiation familiale Espace rencontre ☎ 0130 32 46 62</p>
<p>Maison départementale de personnes handicapées Pôle Info Handicap Conseil général du Val d'Oise Bâtiment H Hôtel du département 2, av. du Parc 95032 Cergy Pontoise cedex ☎ 01 34 25 33 62 ou 0 800 300 701 (n° vert)</p>	<p>Association Ile-de-France Médiation et Formation ☎ 06 31 10 71 11</p>
<p>Retraite Complémentaire, service de proximité CIRCAS : Régimes ARRCO, AGIRC, IRCANTEC Téléphone Conseiller : 0 820 200 189 (0,09 € TTC / mn) Responsable Bruno SECHET Tél. : 01 30 32 72 55 Fax : 01 30 32 26 13 Mail : bsechet@agirc-arrco.fr</p>	<p>Médiation Val d'Oise ☎ 01 34 15 17 50</p>
	<p>Téléassistance & Soutien psychologique ☎ 01 46 12 12 12 Site internet : www.valdoise.fr</p>
	<p>Sécurité sociale (envoi des dossiers de remboursement) Assurance maladie du Val-d'Oise 95017 Cergy_Pontoise Cedex</p>